

David HABIB

Vice-président
de l'Assemblée nationale

Député
des Pyrénées-Atlantiques

Paris, le 19 février 2020

Monsieur Norman GOURRIER
Secrétaire général SNCL
13 avenue de Taillebourg
75011 PARIS

Monsieur le Secrétaire général,

Suite à votre message, Monsieur le député David HABIB me charge de vous répondre et de vous adresser sa déclaration concernant le projet de réforme des retraites.

Je me permets de vous informer que Monsieur le député a déposé de nombreux amendements pour défendre la situation des enseignants et sera dans l'hémicycle pour défendre ses convictions.

Le 17 février, il a également déposé, avec 60 de ses collègues, une motion référendaire. Une motion référendaire est une demande de référendum qui doit être déposée dans l'hémicycle par au moins 58 députés. Elle est ensuite votée par l'ensemble des députés. Si elle est votée, le texte est ensuite soumis au référendum. Cette proposition de référendum a été rejeté par la majorité. Vous trouverez les résultats nominatifs du vote sur le site de l'Assemblée nationale.

Enfin, en réaction à la rubrique « quelques points positifs » de votre courrier, je me permets de vous signaler que les 1000 euros par mois pour les agriculteurs ne seront perçus qu'à la condition que ceux-ci aient eu l'ensemble de leur carrière au SMIC, ce qui n'est pas le cas pour plus de la moitié des agriculteurs. Par ailleurs, rappelons qu'en 2018, le Gouvernement avait bloqué au Sénat une proposition de loi visant à revaloriser les retraites agricoles à 85% du SMIC.

Restant à votre entière disposition,

Sixtine AUMONT, collaboratrice parlementaire



Paris, le 17 février 2020

David HABIB

Vice-président
de l'Assemblée nationale

Député
des Pyrénées-Atlantiques

Madame, Monsieur,

Le 17 février, les débats sur la réforme des retraites ont commencé à l'Assemblée nationale.

Pour la première fois dans notre histoire, le Gouvernement propose de calculer les droits à la retraite, non plus en tenant compte de la durée de cotisation, mais uniquement à partir d'un âge pivot. Ce projet prévoit ainsi que, si une personne part à la retraite avant d'avoir atteint cet âge pivot, sa pension sera minorée par un malus. Par exemple, cela veut dire qu'une personne qui aura commencé à travailler à 20 ans et qui partira à la retraite avant 62 ans, verra le montant de sa retraite diminué, alors qu'une personne qui aura commencé à travailler à 28 ans et qui partira à la retraite après 62 ans, verra le montant de sa retraite bonifié.

Cette réforme nie les principes de justice et d'équité. Elle ignore la pénibilité des métiers, actant la suppression dans la prise en compte pour le calcul des retraites de quatre critères essentiels : la manutention de charges lourdes, les postures pénibles, ainsi que l'exposition à des vibrations mécaniques ou à des produits chimiques dangereux. Les personnes ayant eu une profession physiquement difficile et ceux ayant eu « une vie de bureau » recevront le même traitement.

Cette réforme maltraite ceux qui se dévouent à notre société. Elle est une profonde injustice pour des professions déjà durement éprouvées. Le Gouvernement enlève ainsi le bénéfice aux avocats d'une caisse de retraite excédentaire tout en doublant leurs cotisations. Le Gouvernement propose de calculer la retraite des enseignants sur l'ensemble de leur carrière, et non plus sur les six derniers mois : cela revient à une baisse des pensions de plus de 30%. Le phénomène sera le même pour de nombreuses autres professions, parmi

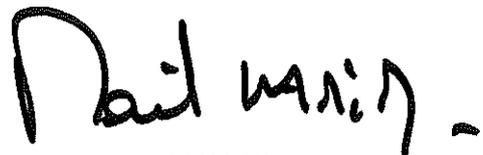
lesquelles le personnel hospitalier. Dernier exemple, le Gouvernement prévoit pour l'ensemble des salariés de calculer le montant de leurs pensions, non plus sur les 25 meilleures années, mais sur l'ensemble de leur carrière. Toutes les pensions s'en trouveront diminuées, en particulier celles des femmes qui ont des carrières plus hachées.

Cette réforme ne garantit pas la sécurité juridique aux Français. Le Gouvernement soumet au Parlement un texte qui prévoit le recours à 29 ordonnances et plus de 100 décrets, ce qui veut dire que les parlementaires vont autoriser le Gouvernement à prendre toute mesure sur des sujets aussi importants que la période de transition jusqu'en 2025 et même parfois jusqu'à 2040, l'unification des 42 régimes spéciaux, l'équilibre financier de la réforme, la garantie des droits acquis avant la réforme, ... De plus, le Gouvernement a fourni en complément de son texte une étude d'impact, censée éclairer les parlementaires sur les conséquences économiques, financières, sociales, et environnementales de la réforme. Dans un avis sans appel, le Conseil d'Etat a estimé que cette étude d'impact était « lacunaire » et « en deçà de ce qu'elle devrait être ». Parmi ses nombreuses critiques, il relève également que les cas-types proposés par le Gouvernement ne sont pas représentatifs de la réalité. Enfin, comme je l'ai déjà dit au Premier ministre, le 28 février, à l'occasion des questions au Gouvernement : il est absurde de présenter un texte au Parlement en février, quand la conférence sur le financement des retraites rend ses conclusions en avril.

C'est pourquoi, je vous redis ma ferme opposition à cette réforme des retraites. Je serai, dès le commencement de l'examen du texte, à l'Assemblée nationale pour défendre vos droits.

Vous priant d'agréer, **Madame, Monsieur**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et bien cordialement -



David HABIB